

DU SIECLE DE LOUIS XIV. 165

des erreurs grossières et des projets ridicules. C'est donc venger la mémoire du cardinal de *Richelieu* que de démontrer, comme on l'a fait, qu'il ne peut être l'auteur de ce testament, qui sans son nom aurait été ignoré à jamais.

L'abbé *Ladvocat*, tout bibliothécaire qu'il était de la forbonne, s'est trompé en disant qu'on avait retrouvé dans cette bibliothèque un manuscrit de cet ouvrage, apostillé de la main du cardinal. Le seul manuscrit apostillé ainsi est au dépôt des affaires étrangères; il n'y fut porté qu'en 1705. Ce n'est point le testament qui est apostillé, c'est une narration succinte composée par l'abbé de *Bourzeis*, à laquelle on avait long-temps après ajouté ce testament prétendu: et les notes marginales même, écrites de la main du cardinal, prouvent que cette narration succinte n'était pas de lui; elles indiquent les omissions de l'abbé de *Bourzeis*, et ce qu'il devait refondre. Voyez la réponse à M. *Foncemagne*.

On attribue encore au cardinal de *Richelieu* une histoire de la mère et du fils; c'est un récit assez infidèle des malheureux démêlés de *Louis XIII* avec sa mère. Cette histoire faible et tronquée est probablement de *Mézerai*. Mais dans la multitude des livres dont nous sommes accablés aujourd'hui, qu'importe de quelle main soit un ouvrage médiocre? (7) Mort en 1642.

(7) Il est difficile de ne pas regarder cette histoire comme un ouvrage du cardinal de *Richelieu*. Elle renferme des anecdotes curieuses sur les premières années de *Louis XIII*, des détails particuliers au cardinal, écrits avec un air de naïveté et de franchise que *Mézerai* n'aurait pas fait, et des opinions absolument opposées à celles de cet historien. Il n'en a paru que deux volumes, le reste est demeuré entre les mains du gouvernement, ou chez les héritiers du cardinal.